



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ENREGISTREMENT DE DROIT DANS LE RÉPERTOIRE NATIONAL DES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES

**CERTIFICATION PROFESSIONNELLE
« ADMINISTRATEUR DE SYSTÈMES D'INFORMATION SÉCURISÉS »
NIVEAU 5**

enregistrée dans le répertoire national des certifications professionnelles
par arrêté du 29/11/2023 publié au JO du 07/12/2023,
pour 5 ans

RÉFÉRENTIELS

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES

Évaluation des compétences au titre de la formation continue :

Dans le cadre du dispositif de développement de compétences (DDC) et plus particulièrement des formations, les évaluations s'articulent selon une logique de « compétences ». En effet, les référentiels de formation ont été modularisés afin de respecter les compétences détaillées dans le référentiel d'activités et de compétences (RAC) de l'emploi.

Ainsi, les savoirs de référence et procéduraux sont appréciés lors d'évaluations orales ou écrites [questionnaires à choix multiples (QCM), à courte réponse (QCR) ou à court développement (QCD), étude de cas concrets et production rédactionnelle, etc.] assorties de mises en situation contextualisées, d'études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles.

Les appréciations du collège des instructeurs se structurent selon trois critères :

1. **Les savoirs de référence et connaissances techniques :**

Il s'agit d'évaluer si le stagiaire mobilise les savoirs procéduraux et techniques nécessaires à la résolution d'un problème donné, dans le champ professionnel concerné (blocs de compétences) en s'appuyant sur l'assimilation réfléchie de savoirs de référence.

2. **Les compétences professionnelles :**

Le champ de ce critère est plus large que le précédent car il consiste à apprécier l'ensemble des savoir-faire du stagiaire et sa bonne appréhension de l'environnement professionnel dans lequel il évolue.

Les savoir-faire requis peuvent aller de la simple capacité à exécuter une tâche prescrite jusqu'à la gestion de missions /interventions complexes et inédites à mener sous stress intense. En d'autres termes, il s'agit d'apprécier les capacités du stagiaire à mettre en œuvre ses connaissances techniques dans différentes situations se rapportant à divers contextes.

3. **Les aptitudes professionnelles :**

Les observations lors des mises en situation doivent permettre de les révéler. Ce critère, essentiel au futur emploi, permet d'aller au-delà de la seule appréciation des mérites professionnels antérieurs des stagiaires. Il s'agit d'apprécier un potentiel humain dans un contexte professionnel déterminé, c'est-à-dire sa capacité à s'insérer dans une intervention en environnement hautement incertain et risqué, ainsi qu'à s'adapter aux évolutions et exigences des fonctions associées à l'emploi.

Évaluation des compétences au titre de la VAE :

L'évaluation des compétences s'appuie sur l'étude de la présentation de l'expérience du livret 2 et sur les documents annexés, complétée par un entretien avec le jury (présentiel ou à distance), voire par une mise en situation professionnelle réelle ou simulée.

Les référentiels d'activités et de compétences devront prendre en compte les situations de handicap, dès lors que l'emploi peut être exercé :

- par du personnel en situation de handicap ;
- avec du personnel en situation de handicap ;
- au profit de personnel en situation de handicap.

Les modalités d'évaluation seront adaptées en fonction de la situation de handicap ou non du stagiaire.

Article L6113-1 [En savoir plus sur cet article...](#) Créé par [LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 31 \(V\)](#)

*« Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un **référentiel d'activités** qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un **référentiel de compétences** qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un **référentiel d'évaluation** qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis. »*

INTITULÉ DE LA CERTIFICATION : administrateur de systèmes d'information sécurisés – niveau 5

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
BLOC DE COMPÉTENCES 1 – Maintenir et dépanner un parc informatique sécurisé			
L'administrateur de systèmes d'information sécurisés a la charge de la mise en place (élaboration, installation, intégration) des moyens informatiques adaptés. Pouvant présenter un handicap non opposable à sa fonction selon avis médical mais organisé et réactif, il sait analyser une situation, établir un diagnostic et démontre de la rigueur dans la mise en place des procédures de dépannages. Ayant le sens de l'écoute, il assure le conseil aux utilisateurs, éventuellement en situation de handicap, en les guidant dans l'utilisation autonome des outils mis à disposition. L'administrateur de systèmes d'information sécurisés peut être amené à faire usage de l'anglais pour l'étude et l'usage des supports et documentations nécessaires à son emploi.			
A1 - Installation et configuration des ordinateurs de l'entreprise	Identifier les caractéristiques d'un matériel à partir de son bon de livraison ou notice technique (rédigée en français ou en anglais) en vue d'une catégorisation déterminante dans les étapes de son installation.	Voie formative : - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles.	- Les bordereaux et bons fournis à la livraison sont toujours conservés et préservés sur le long terme - Les caractéristiques prises en compte permettent une catégorisation exacte du matériel. - Le classement opéré assure la mise à disposition sélective.
	Effectuer les différentes étapes d'installation d'un poste client selon les caractéristiques du matériel afin de pouvoir fournir un équipement opérationnel à chaque utilisateur, dans le respect des délais.		- Les étapes d'installation sont réalisées suivant un ordre logique. - Le respect des normes de sécurité est impératif. - Le poste utilisateur est fonctionnel et correspond parfaitement à l'objectif d'installation fixé. - Les délais impartis au déploiement sont respectés.
	Intégrer un poste client sécurisé dans un service d'annuaire afin de permettre aux utilisateurs d'ouvrir une session et d'accéder aux ressources informationnelles de l'entreprise.		VAE : - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation simulée ou réelle, si nécessaire.

A1 - Installation et configuration des ordinateurs de l'entreprise	Élaborer un poste de référence répondant aux besoins de l'entreprise pour permettre un futur déploiement de masse ou automatique sur plusieurs postes.	Voie formative : - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles.	- Le cahier des charges fonctionnel du futur poste utilisateur est complet. - Des règles de nommage et de standardisation uniformisent les configurations utilisées. - La conception du "master" de référence est entièrement réalisée. - Le passage à l'échelle est validé par le bon déroulement d'un test de déploiement.
	Procéder à un déploiement optimal des postes clients en utilisant les différentes méthodes d'installation en masse pour gagner du temps lors des préparations de postes.	VAE : - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation simulée ou réelle, si nécessaire.	- La méthode de déploiement de masse est adaptée à l'entreprise. - L'intégration du "master" permet son utilisation ultérieure. - Les ordinateurs déployés sont complètement fonctionnels. - Les ordinateurs non pris en charge sont identifiés et des mesures correctives réalisées.
	Réaliser une veille technologique régulière par diverses sources d'information, en langue française ou anglaise, afin de proposer des évolutions sur le système d'information de l'entreprise.		- La veille réalisée est orientée sur les technologies ou évolutions d'intérêt pour l'entreprise. - Des études d'opportunité permettent de valider et proposer de potentielles évolutions. - Les conséquences et les impacts pour les usagers sont obligatoirement identifiés et mesurés à bon escient. .

A2 - Dépannage et gestion du parc informatique de l'entreprise	Diagnostiquer les causes d'une panne informatique à partir d'un constat matériel avéré ou d'un dysfonctionnement logiciel constaté et d'une méthode appropriée, en vue d'une remédiation complète.	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation simulée ou réelle, si nécessaire. 	Le suivi rigoureux d'une méthode de diagnostic caractérise la panne informatique.
	Effectuer des mesures correctives en s'appuyant sur la documentation technique en français ou en anglais et selon un plan de remédiation, pour limiter le temps d'indisponibilité.		- Les consignes du fabricant et les normes de de sécurité, éventuellement en anglais, sont intégralement prises en compte.
	Effectuer le suivi de l'état du parc informatique, des versions des systèmes d'exploitation et des logiciels en utilisant un outil/logiciel de comptabilité pour l'identification et la réalisation des mises à jour ou des renouvellements de postes.		- Les fiches de procédure existantes sont rigoureusement suivies.
	Appliquer les mises à jour logicielles nécessaires en les chargeant depuis les référentiels standardisés, pour conserver un état optimum du parc informatique.		- Les actes réalisés finalisent le dépannage dans le respect des délais.
			- Une demande d'assistance constructeur est sollicitée à juste titre pour donner suite à une panne complexe.
			- L'intégralité du parc informatique est référencée de façon détaillée et conformément aux normes (de l'entreprise).
			- Les évolutions et mises à jour sont systématiquement historisées.
			- Les renouvellements de matériel à venir sont identifiés et localisés.
			- Seules les mises à jour en liaison avec l'entreprise sont sélectionnées.
			- Les mises à jour de sécurité sont toujours rapidement installées.
			- Les services offerts aux utilisateurs ne sont pas dégradés.

A3 - Traçage des demandes d'intervention et traitement	Assurer la traçabilité et le traitement des demandes d'intervention en utilisant un outil de type "helpdesk" pour en garantir sa prise en compte.	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation simulée ou réelle, si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - Une demande est toujours enregistrée précisément. - Chaque phase du processus de traitement est obligatoirement horodatée. - L'état de suivi de chaque demande est aisément vérifiable..
	Planifier une intervention avec les utilisateurs afin de dépanner rapidement les équipements ayant un fort impact sur le fonctionnement de l'entreprise.		<ul style="list-style-type: none"> - Chaque intervention à réaliser est correctement décrite. - La consultation du Plan de Reprise d'Activité hiérarchise les priorités pour l'entreprise. - L'ordre d'importance garant de l'activité opérationnelle est respecté.
	Organiser les interventions assignées aux opérateurs, en référence à leur planning d'activités, pour répondre positivement aux demandes.		<ul style="list-style-type: none"> - L'opérateur d'intervention est sélectionné suivant ses compétences et sa disponibilité. - L'attendu du dépannage à réaliser est exprimé avec précision. - Un débriefing des actions conduites suit systématiquement l'intervention réalisée. - Le recueil du niveau de satisfaction utilisateur conclut la procédure.

A4 - Support client

Accompagner et former les usagers, éventuellement en situation de handicap, dans l'utilisation des outils, matériels et logiciels par la mise en place d'ateliers ou d'autres méthodes adaptées, pour une mise en œuvre aisée des fonctionnalités à leur disposition.

Élaborer des procédures d'aides et des tutoriels, mettant en œuvre des principes pédagogiques simples, pour transmettre aux utilisateurs les bonnes pratiques les amenant à plus d'autonomie dans l'usage du matériel mis à disposition.

Voie formative :

- contrôles de connaissances ;
- mises en situation contextualisées ;
- études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles.

VAE :

- étude du livret 2 ;
- entretien avec le jury ;
- mise en situation simulée ou réelle, si nécessaire.

- Le niveau de complexité est adapté aux usagers du système d'information.
- Les pratiques présentées permettent une aisance et une autonomie accrues sur le poste de travail.

- L'information relative à ces aides permet aisément leur localisation.
- Les supports créés avec soin sont exploitables par tous les utilisateurs.
- L'usage normal et usuel de l'existant informatique est documenté.
- Les supports sont obligatoirement tenus à jour en cas d'évolution des outils.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
BLOC DE COMPÉTENCES 2 – Installer et administrer les systèmes serveurs sécurisés Windows et Linux			
L'administrateur de systèmes d'information sécurisés a de solides compétences techniques qui lui permettent de définir les solutions d'infrastructures de virtualisation les plus adaptées. Sous l'autorité du responsable du département des systèmes d'information, il configure, administre et maintient à niveau les serveurs sécurisés WINDOWS et LINUX. Il est autonome dans la gestion des comptes utilisateurs et dans la mise en place des services réseaux au profit des usagers. L'administrateur de systèmes d'information sécurisés peut être amené à faire usage de l'anglais selon les compétences requises. Selon avis médical, cet administrateur, tout autant que des membres de son équipe ou les usagers au profit desquels il œuvre peuvent être en situation de handicap.			
A1 - Mise en place d'une infrastructure de virtualisation pour l'hébergement des serveurs	Installer un hyperviseur et les fonctionnalités attendues pour l'hébergement de machines virtuelles, sur la base d'une planification de distribution des rôles et de mise en réseau, afin de bénéficier des avantages que procure la virtualisation.	Voie formative : - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles.	- Le choix de l'hyperviseur est adapté aux besoins - Le matériel hébergeant l'hyperviseur respecte les prérequis techniques. - Les règles d'administration sont intégralement définies et appliquées. - Des machines virtuelles sont accessibles depuis l'hyperviseur.
	Installer et configurer une machine virtuelle sur un hyperviseur, à partir des documents d'installation de l'éditeur (rédigés en français ou en langue anglaise) et des référentiels de bonnes pratiques, afin de bénéficier des intérêts liés à cette technologie.	VAE : - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation simulée ou réelle, si nécessaire.	- L'installation d'une machine virtuelle (VM) est faite dans le respect des procédures. - La configuration d'une VM répond aux usages attendus. - L'optimisation des ressources utilisées est affinée en fonction du service. - Les utilisateurs accèdent aux machines virtuelles (VM) depuis le réseau interne.

<p>A2 - Installation et configuration des serveurs Windows et Linux</p>	<p>Diriger l'installation d'un système d'exploitation serveur en respectant les différentes étapes et ainsi optimiser le déploiement, afin d'y héberger des services au profit des utilisateurs et postes clients.</p>	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les services nécessaires aux activités majeures de l'entreprise sont tous identifiés. - L'objectif technique et de fonctionnement est précisé aux techniciens. - Les étapes successives à conduire sont présentées. - Une vérification ou un test valide l'activité effectuée
<p>A3 - Configuration et administration des principaux services réseaux</p>	<p>Installer un serveur dans le respect des règles de sécurité informatique et des standards afin d'uniformiser et de rationaliser les configurations existantes.</p>		<p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation simulée ou réelle, si nécessaire.
	<p>Administrer les rôles dédiés aux serveurs, suivant la liste des besoins fonctionnels de l'entreprise, afin de mettre en place les principaux services réseaux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les serveurs hébergeant les services réseaux sont identifiés et localisés. - Les services réseaux sont toujours intégralement configurés et démarrés automatiquement. - La vérification de bon fonctionnement est effectuée régulièrement. 	
	<p>Mettre en œuvre un service d'annuaire, à l'aide du descriptif d'organisation de l'entreprise afin de gérer de manière centralisée les comptes et les objets du réseau.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les serveurs assurant la réplication du service d'annuaire sont identifiés et localisés. - Le service d'annuaire est intégralement configuré et démarré automatiquement. - Le service d'annuaire est accessible via le réseau informatique. - Les objets peuplant l'annuaire sont créés au bon niveau de l'arborescence. 	
	<p>Configurer les postes informatiques des utilisateurs, éventuellement en situation de handicap, à l'aide de stratégies pour offrir un environnement adapté aux différents métiers de l'entreprise.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Seul un utilisateur référencé peut utiliser un poste informatique. - L'ouverture de session d'un utilisateur lui donne accès à son profil dédié. - Des stratégies sont configurées pour définir automatiquement l'environnement du poste informatique. - L'adéquation de l'environnement de connexion d'un nouvel usager est toujours contrôlée, par rapport au besoin initialement défini. 	

<p>A4 - Partage des ressources (fichiers, imprimantes, etc.) et gestion des droits d'accès</p>	<p>Définir des groupes d'utilisateurs en fonction de l'organisation de l'entreprise, afin d'optimiser l'administration des ressources offertes par le système d'information.</p>	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. 	<ul style="list-style-type: none"> - La création d'un groupe d'utilisateurs se conforme aux règles de l'entreprise. - La gestion des accès aux ressources est majoritairement basée sur la référence aux groupes. - L'adhésion aux groupes systèmes est régulièrement surveillée.
<p>Affecter les droits aux utilisateurs ou aux groupes d'utilisateurs selon les différents niveaux de permissions d'accès aux fichiers et imprimantes du réseau pour permettre un accès sécurisé et cohérent aux ressources .</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'accès rendu possible à une ressource est déterminé par le besoin strict d'y accéder. - Un accès aux ressources sensibles est toujours audité et suivi. - La mise en place de quotas d'utilisation assure le contrôle de l'occupation de l'espace disque. 		
<p>A5 - Mise à disposition d'applications de type client/serveur</p>	<p>Installer et configurer un serveur de messagerie, à partir de la liste des usagers de l'entreprise pour permettre l'envoi et la réception de courriels.</p>	<p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation simulée ou réelle, si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le choix du logiciel serveur est adapté à l'existant informatique. - Le matériel hébergeant le serveur de messagerie dispose des ressources nécessaires. - L'installation respecte les "bonnes pratiques" de l'éditeur. - La configuration spécifique à l'entreprise est précisément appliquée.
<p>Administrer les boîtes aux lettres des utilisateurs en fonction de leur positionnement organisationnel, afin de répondre aux besoins de la structure en terme de messagerie électronique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La création et la configuration d'une boîte aux lettres (BAL) sont effectuées correctement. - Chaque utilisateur ayant un besoin de messagerie électronique peut utiliser sa BAL. - Des solutions de distribution sont adaptées pour répondre aux usages en vigueur. 		
<p>Publier un site web en intranet ou sur internet avec un serveur web pour diffuser de l'information.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le choix du logiciel serveur est adapté à l'existant informatique. - Le matériel hébergeant le serveur web dispose des ressources nécessaires. - L'installation respecte les "bonnes pratiques" de l'éditeur. - La configuration spécifique à l'entreprise est précisément appliquée. - L'accès au site web depuis un navigateur est possible 		

A6 - Optimisation des pratiques	Développer un script d'automatisation de tâches avec les principaux langages ou shells de commandes pour gagner en efficacité.		- Un script simple est créé rapidement dans un langage spécifié. - Un script existant est modifié pour répondre à une évolution de besoin. - La lecture d'un script complexe permet d'en comprendre le résultat attendu
	Configurer des outils d'administration à distance, en se référant aux référentiels techniques, pour garantir l'accès privilégié aux serveurs de l'entreprise.		- L'installation et la configuration réalisées assurent des pratiques sécurisées. - L'utilisation habituelle et régulière des outils valide une aisance d'emploi

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
BLOC DE COMPÉTENCES 3 –Maintenir en condition opérationnelle et sécurisée les différents services réseaux informatiques L'administrateur de systèmes d'information sécurisés porte une attention particulière au maintien en condition opérationnelle des services et à la disponibilité des données. Il respecte les exigences de la politique de sécurité définie au sein de la société ainsi que des réglementations nationales et européennes. Il fait preuve d'anticipation par la mise en place de parades technologiques aux incidents envisageables et fait preuve de réactivité lors des incidents en trouvant rapidement des solutions adaptées. Ses fonctions d'administrateur dans ce cadre, peuvent être compatibles avec le handicap sur avis médical.			
A1 - Préservation de l'intégrité des données	Identifier et connecter une solution de stockage de données en accord avec la RGPD, pour héberger des informations nécessaires à la réalisation de l'activité professionnelle	Voie formative : - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. VAE : - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation simulée ou réelle, si nécessaire.	- Le choix de la technologie de stockage est adapté aux exigences de l'entreprise. - La politique de stockage des données est effectuée conformément à la réglementation RGPD en vigueur. - La disponibilité des données est obligatoirement assurée.
	Installer et configurer un outil de sauvegarde dans le respect des plan de reprise, pour éviter une perte de données.		Le choix du logiciel de sauvegarde est adapté aux besoins du service exigé. - Les règles et fréquences de sauvegarde respectent les procédures du plan de reprise. - La solution de stockage est adaptée à la volumétrie de données à conserver. - Le suivi et la vérification des sauvegardes sont effectués régulièrement de manière rigoureuse.
	Restaurer efficacement des fichiers à partir des outils de sauvegarde de l'entreprise en cas de perte ou d'altération de données, afin de poursuivre l'activité.		- La localisation de la sauvegarde adéquate se fait rapidement. - La sélection de l'ensemble des fichiers à restaurer est rigoureusement effectuée. - Un test unitaire assure du bon fonctionnement du processus de restauration. - La restauration complètement effectuée permet la reprise normale de l'activité.

A2 - Reprise d'activité après incident	Activer les journaux d'erreurs des éléments du réseau et en assurer le suivi pour identifier un éventuel dysfonctionnement.	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation simulée ou réelle, si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - La configuration de l'intégralité des journaux (log) est réalisée avec précision. - Les principes de rotation sont mis en œuvre efficacement. - L'utilisation d'outils d'analyse de log permet une analyse ciblée et efficace des multiples journaux.
	Remédier à une panne ou à un dysfonctionnement, en appliquant les méthodologies de résolution, pour réaliser une remise en ligne limitant l'indisponibilité .		<p>Les éventuels constats des usagers sont pris en compte et consignés.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les fichiers journaux sont scrupuleusement exploités afin de délimiter le contexte. - Une méthodologie de diagnostic est rigoureusement suivie. - Le retour à la normale est réalisé selon le minutage (timing) prévisionnel.

A3 - Gestion des outils de protection du réseau	Mettre en œuvre les outils de protection répondant à la politique de sécurité de l'entreprise, pour assurer la sécurité en profondeur du système d'information.		<ul style="list-style-type: none"> - Le règlement informatique intérieur est connu et rigoureusement appliqué. - Une zone démilitarisée (DMZ) protège le réseau interne depuis l'extérieur. - Une station blanche est configurée pour l'analyse des supports amovibles. - Un anti-virus automatiquement mis à jour protège l'ensemble des postes usagers et serveurs.
	Définir les règles de filtrage à partir de l'analyse du niveau de sécurité de l'infrastructure, afin de maîtriser les accès aux réseaux internes et externes.	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les règles de filtrage des pare-feu autorisent uniquement les flux nécessaires à l'activité professionnelle. - Sur chaque poste de travail de l'entreprise, le pare-feu propre au système d'exploitation est activé. - Des outils de filtrage de contenus régulièrement tenus à jour définissent les sites accessibles. - Des réseaux locaux virtuels (VLAN) cloisonnent les flux réseaux internes.
	Surveiller le système d'information en analysant les remontées d'alertes de sécurité, afin d'y détecter les tentatives d'intrusions et d'accès non autorisés.	<p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation simulée ou réelle, si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - Un système de détection d'intrusion (IDS/IPS) est déployé en synergie avec les spécialistes de la cybersécurité. - Les alertes sont toujours traitées comme des menaces pour le système d'information. - Les traces sont impérativement préservées (non modifiées). - Les événements suspects sont rapidement communiqués à des spécialistes de la cybersécurité. - Les actions correctives recommandées sont effectuées sans délai.